

# Extrait du registre des délibérations

# DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 28/06/2011  
Date d'affichage : 19/07/2011

Nombre de conseillers en exercice : 14  
Nombre de conseillers présents : 10  
Nombre de conseillers votants : 11

L'an deux mille onze.  
Le vendredi 08 juillet à 20 heures 45.

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Breugnot, Maire.

Etaient présents : : Mme Amand Catherine Mr Bosquet Alain, Adjoints, Mmes Singeot Michèle, Questel Huguette, Hubert Emmanuelle, Fortin Josette, et Mrs Bauchet René, Le Marois Sébastien, Mr Delarue Jacques.

Etaient présents par pouvoir : Lemelle Christian,

Etaient absents excusés : Mrs Lefebvre Pascal, Rousselin Vivien Mme Perjoc Ghislaine

Secrétaire : M Le Marois Sébastien.

## **COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION LU ET APPROUVE A L'UNANIMITE.**

### **2011-12 DECISIONS MODIFICATIVES**

#### **RECTIFICATIF DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010**

A la demande des services de la Préfecture, il convient de modifier l'Etat des Restes à Réaliser au 31.12.2010 inscrits sur le Compte Administratif 2010 et sur le Budget Primitif 2011.

Les restes à réaliser en investissement s'élèvent à

- 451 424 € en dépenses

- 150 057 € en recettes

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte de signer le présent compte administratif 2010 et d'annuler celui voté le 21 Avril 2011.

#### **AFFECTATION DES RESULTATS**

Le résultat cumulé au 31.12.2010 se présente de la façon suivante :

Section d'Investissement Excédent de 195 668.41 €

Section de Fonctionnement Excédent de 173 755.36 €

Du fait de la dissolution du SIPA du Mont Jarret, le Conseil Municipal adopte le principe de la reprise des excédents soit 0.74 € au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement Reporté et 594.10 € au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » au Budget Primitif. Il ressort donc un Excédent d'investissement de 195 669.15 € et un Excédent de Fonctionnement de 174 349.46 €.

Par ailleurs, les Restes à Réaliser en Investissement s'élèvent à 451424 € en Dépenses et à 150 057 € en Recettes soit un Déficit de 301567 € qui sera donc comblé par le résultat d'investissement et l'affectation des résultats de fonctionnement par le biais du compte 1068 pour un montant de 105 697.85 €.

#### **RECTIFICATIF DU BUDGET PRIMITIF 2011**

Suite aux modifications concernant les Restes à Réaliser à reporter sur le budget primitif 2011, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le vote suivant :

- Dépenses de Fonctionnement : 504 251.61 €

- Dépenses d'Investissement	: 656 413.61 €
Total	1 160 665.20 €
- Recettes de fonctionnement	: 504 251,61 €
- Recettes d'Investissement	: 656 413.61 €
Total	1 160 665.20 €

Le compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement » reste identique soit 195669.15 €.

Le compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » est porté à 68 651.61 €. Ces chiffres tiennent compte des excédents issus de la dissolution du SIPA du Mont Jarret. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte de signer ce budget équilibré en recettes et en dépenses qui annule et remplace celui voté le 21 Avril dernier.

### **2011-13 PARTICIPATION AU SYNDICAT DES COLLEGES**

Malgré les formalités de dissolution dudit syndicat engagées, le Conseil municipal adopte le principe de la fiscalisation de la participation financière à ce syndicat.

### **2011-14 CONVENTION POUR PARTICIPATION FINANCIERE COMMUNALE A LA DESTRUCTION DES NIDS D HYMENOPTERES**

Les pompiers n'intervenant plus qu'exceptionnellement pour la destruction des nids d'hyménoptères, la commune a étudié diverses propositions d'entreprises privées pour la destruction de ces nids. L'entreprise retenue propose la prestation pour un montant de 50 €. Le conseil municipal adopte le principe d'une participation communale de 50 % pour la destruction de nids chez les particuliers habitants la commune qui font intervenir « Rouen Guêpes » avec laquelle le Conseil municipal autorise monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée.

### **2011-15 IMPLANTATION D UNE ANTENNE RELAIS S.F.R**

Devant la gêne des utilisateurs de portable S.F.R qui nous ont fait part de leur difficulté à obtenir une communication de qualité raisonnable, la prise d'ampleur de l'utilisation de ce type d'appareil, le conseil municipal pense qu'il est de l'intérêt général d'autoriser l'implantation d'une antenne relais S.F.R sur la partie haute du village et charge monsieur le Maire de signer l'accord de principe proposé par la société New Com Ouest.

### **2011-16 A.D.M.R**

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier de Madame Richard et Monsieur AUBE, respectivement Présidente et Trésorier de l'association ADMR du plateau de Boos qui nous informe que l'A.D.M.R vient d'être remplacée sur le plan administratif par l'Association Départementale d'Aide à Domicile (A.D.A.D 76). Ils nous précisent que cette restructuration ne changera en rien les aides apportées aux personnes de la commune, sans recourir à la participation de bénévoles.

### **2011-17 F.A.A**

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5216-5 alinéa VI\*,

Vu la délibération n° 3904 du 9 Mai 2011, le Conseil de la CREA approuvant le règlement d'attribution des fonds de concours,

La commune souhaite couvrir des charges et des frais de fonctionnement.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de demander un fonds de concours en section de fonctionnement à la CREA à hauteur de 18567 € en vue de participer au financement de l'entretien des bâtiments communaux (salle polyvalente, salle des fêtes, Mairie...).

L'imputation budgétaire en recette de fonctionnement est la suivante : chapitre 74 –Nature 7475.

Autorise le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

### **2011-18 TRANSPORT SCOLAIRE**

Contrairement à ce qui avait été annoncé lors de la réunion de la CREA, le département a adressé aux parents qui avaient fait une demande de carte de transport scolaire pour l'année 2011-2012, une lettre les informant d'une nette augmentation des tarifs pour la rentrée prochaine. Conscient que cette augmentation risque de mettre certaines familles dans l'embarras, une concertation entre les maires va avoir lieu afin de mettre en place, si possible, une aide qui serait similaire dans toutes les communes. Cependant la mesure qui pourrait être adoptée ne pourra qu'être transitoire et dégressive.

### **2011-19 PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE**

Le projet de plan communal de sauvegarde élaboré par monsieur le Maire et Madame Amand est présenté aux conseillers qui le valident. Les conseillers rappellent qu'il est indispensable de faire fonctionner les pompes de temps à autre, afin de s'assurer de leur état de marche en cas de besoin et évoquent la nécessité d'acquérir un groupe électrogène. Les conseillers municipaux charge monsieur le Maire de faire établir des devis et de réaliser cette acquisition.

Par ailleurs, le conseil municipal charge monsieur le maire de prendre l'arrêté d'adoption du plan communal de sauvegarde ci-annexé.

### **2011-20 LUDISPORT**

Malgré une nette diminution des aides financières du département pour cette activité, le conseil municipal, conscient de l'intérêt de cette action pour les enfants, décide de renouveler cette opération pour l'année scolaire 2011-2012. Comme l'an passé cette activité se déroulera en période scolaire les mardi, jeudi et vendredi de 11 h 30 à 12 h 30. L'intervenant sera monsieur Larochelle Yannick. Le conseil municipal charge monsieur le Maire de signer la convention avec le Département.

### **2011-21 TRANSPORT PISCINE**

L'activité piscine au sein du groupe scolaire présentant un intérêt certain pour les enfants de l'école préhistoval celle-ci est reconduite pour l'année scolaire 2011-2012 aux mêmes horaires et mêmes tarifs pour la piscine et en subissant une augmentation de 2 € pour le transport qui sera effectué par les Cars Adrien.

### **2011-22 TRAVAUX**

#### **Aménagement du cimetière**

La pose de la clôture et des portails de l'extension du cimetière communal devrait intervenir courant juillet par l'entreprise Closeine dont le devis a été accepté, la pose du columbarium par l'entreprise Beaucourt suivra ainsi que l'aménagement paysagé.

#### **Trottoirs du lotissement des Pérelles et abords de l'école**

Ces travaux qui devraient consister en la mise en enrobé des trottoirs, le remplacement des bordures cassées dans ce lotissement, et un grattage et compactage en enrobé devant l'école ont fait l'objet de demandes de devis. Devant le montant de ceux-ci il va falloir procéder à un appel d'offres dès que possible afin que les travaux puissent intervenir durant les vacances de la Toussaint.

### **Peinture dans l'école primaire**

Durant les vacances d'été, l'entreprise Décor Peinture retenue suite à plusieurs demandes de devis, réalisera des travaux de peinture dans la classe située dans les locaux de l'ancienne mairie.

### **2011-23 DIVERS**

#### **Mise en Place de Fil'Or**

A l'occasion de la mise en service du transport Fil'Or, début Juillet par la CREA, un arrêt de bus supplémentaire a été créé au Friés afin de faciliter les déplacements des personnes habitant sur la partie haute de cette Zone et notamment les plus âgées d'entre elles. Cet arrêt est matérialisé par une balise et il n'est pas envisagé d'implanter un abribus.

#### **Fête paroissiale 2012**

Le comité paroissial et notamment le père Alexandre, ayant émis le désir d'organiser la fête paroissiale 2012 à Gouy, monsieur le maire et le conseil municipal ne s'y opposant pas il conviendra à ce comité de préciser la date de réservation de la salle polyvalente avant le début de l'année 2012 ce qui donnera lieu à l'établissement d'un contrat de location à titre gracieux.

#### **Europe Inter Echanges :**

Madame Fortin souligne le changement de statuts de cette association qui devient une régie financée par les subventions des communes.

#### **Organisation de la Mairie durant le mois d'Août**

Durant l'absence de monsieur le maire les adjoints s'organiseront pour maintenir une permanence à tour de rôle, le tableau des permanences sera affiché sur la porte de la mairie ainsi que les coordonnées téléphoniques de chacun. Par ailleurs, la mairie sera ouverte tous les mardis de 17 h à 19 h.